



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2021\_45002\_0015

---

**A Marseille, le 15 novembre 2021**

Direction de la Mer

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet : Travaux maritimes de modernisation du bassin du Roucas Blanc**

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

Nous vous informons qu'une question a été posée en cours de consultation ; vous trouverez les réponses ci après.

**Question 30, posée le 12 novembre 2021**

Dans le CCAP art.7 lot 3 (et l'AE), les dates sont de mars 2023 à fin de suivi en mai 2025. Or dans le CCTP, art. 3.2.1, il est noté que les inventaires doivent se dérouler de juin à septembre compris, dc fin a minima juin 2025. pouvez-vous préciser?

**Réponse 30, transmise le 15 novembre 2021**

Les inventaires de biodiversité devront être réalisés sur les périodes similaires : par exemple, si la mise en place est effective en avril 2023, la mission de suivi N+1 sera en avril 2024 et mission de suivi N+2 en avril 2025.

\*\*\*

**SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION**

La date limite de remise des offres prévue le 17 novembre 2021 à 16h est maintenue.